



**Parité : Actions
et bilan 2021
du CNC**

Parité dans les secteurs cinéma, audiovisuel, jeux vidéo : constat initial

Dans tous les domaines de la vie économique et politique, on observe une sous-représentation des femmes et notamment à des postes d'encadrement ainsi que de fortes inégalités salariales. D'un point de vue social, elles sont également plus souvent que les hommes victimes de violences.

Les secteurs du cinéma de l'audiovisuel et du jeu vidéo n'échappent pas à ce constat.

Les femmes sont sous-représentées dans le secteur du cinéma, de l'audiovisuel, du jeu vidéo et des industries techniques.

Cinéma

Selon l'étude sur *la place des femmes dans l'industrie cinématographique* (mars 2021) :

En 2019, **78 films** sont réalisés ou coréalisés par des femmes **soit 26 % de l'ensemble des films** agréés contre 20 % des films agréés en 2010.

Entre 2010 et 2019, alors que le nombre de films français agréés augmente de +15,3 %, le nombre de films agréés réalisés ou co-réalisés par des femmes passe de 52 films en 2010 à 78 films en 2019, soit une progression de 50,0 %.

Entre 2011 et 2020, alors que le nombre de films agréés diminue de 11,8 % en raison de la pandémie de Covid-19 en 2020, le nombre de films réalisés par des femmes passe de 56 films en 2011 à 59 films en 2020, soit une progression de 5,4 %. En parallèle, le nombre de films réalisés par des hommes diminue de 13,6 % sur la période. La part de films réalisés par des femmes progresse par conséquent de 20,7 % en 2011 à 24,7 % en 2020, soit le niveau le plus élevé de la décennie. La part de films coréalisés par des femmes et des hommes diminue entre 2011 (3,3 % de l'ensemble des films) et 2020 (0,8 %).

Audiovisuel

Selon *le Bilan 2019 du CNC*, en 2018, **18,2 % des œuvres de fiction audiovisuelle diffusées à la télévision (inédits et rediffusions) sont réalisées ou coréalisées par des femmes**. Cette part est plus importante pour les feuilletons quotidiens (29,3 %) grâce au poids des coréalisations mixtes sur ce format : 25,5 % des épisodes de feuilletons quotidiens sont coréalisés par des hommes et des femmes, contre 1,0 % des unitaires de fiction et 0,5 % des épisodes de série.

En 2018, les **films réalisés par des femmes représentent 8,3 % de l'ensemble des diffusions de films sur les chaînes historiques**, une part stable sur les dix dernières années (8,0 % en 2009). Dans un contexte de hausse globale du volume de films lié au lancement des chaînes HD à compter de 2012, la part de films réalisés par des femmes croît fortement sur les chaînes de la TNT (hors historiques) : de 3,4 % en 2009 à 7,1 % en 2018.

Le salaire moyen des femmes est inférieur à ceux des hommes et elles sont moins nombreuses à accéder à des postes à haute responsabilité

Selon l'étude du CNC sur *la place des femmes dans la production cinématographique* (mars 2021), **les effectifs demeurent polarisés selon les types de métiers**. Seules six professions de la production cinématographique sur les 21 étudiées comptent une majorité de femmes parmi leurs effectifs entre 2009 et 2018 : les « scriptes / assistants scriptes » (94 % de femmes), les « costumiers / habilleurs » (88 %), les « coiffeurs / maquilleurs » (75 %), les métiers relatifs à la comptabilité / juridique / communication (71 %), les administrateurs / chargés de production » (64 %) ainsi que les « assistants réalisateur » (53 %).

Au sein des professions les plus masculines, certains métiers affichent une progression significative de la part des femmes dans leurs effectifs : « électriciens / éclairagistes » (8 % de femmes en 2018 contre 3 % en 2009), les métiers de la prise de son (13 % en 2018 contre 8 % en 2009), régisseurs (33 % en 2018 contre 22 % en 2009).

Les écarts de rémunération restent néanmoins persistants dans la plupart des métiers. Entre 2009 et 2018 seules les « scriptes / assistants scriptes » présentent un écart salarial significatif en faveur des femmes (+33 % par rapport aux hommes). Il convient toutefois de souligner que cette profession est presque exclusivement composée de femmes.

Les femmes ont tendance à produire des œuvres à plus petit budget

Selon le bilan 2020 du CNC, le devis moyen des films réalisés par des femmes est inférieur à celui des films réalisés par des hommes. **Le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes est 2,23M€ en 2020 contre 3,81M€ pour les hommes (-41,4%).**

Objectifs et moyens du CNC

Dans le cadre des objectifs du ministère de la Culture pour l'égalité entre les femmes et les hommes fixés pour les années 2018-2022, le CNC a défini plusieurs objectifs de politique publique :

- **Produire des données genrées** pour disposer d'une connaissance fine du secteur et mieux comprendre les enjeux.
- **Promouvoir la place des femmes dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et des jeux vidéo** et favoriser l'emploi de femmes sur les postes clés de la production des films, tous genres confondus.
- **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles.**

Produire des données genrées afin de disposer d'une connaissance fine du secteur et mieux comprendre les enjeux

Mise en place d'un observatoire de l'égalité femmes-hommes dans le cinéma et l'audiovisuel

Afin de disposer d'une connaissance fine du secteur, le CNC a mis en place en 2014, un **observatoire permanent de la parité dans le cinéma et l'audiovisuel** afin de produire des statistiques sur l'emploi, les salaires et les aides attribuées aux femmes.

Le CNC publie ainsi régulièrement une étude globale sur la parité dans les secteurs cinématographiques et audiovisuels ainsi que plusieurs études particulières : entre 2019 et 2021, 13 études traitent de la place des femmes dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle (6 en 2018 et 3 en 2017).

Rendre obligatoire les statistiques de genre (équipe technique et masse salariale) dans les dossiers d'agrément des films.

Les équipes techniques et la masse salariale sont « genrées » depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les films agréés. Les statistiques genrées pour les œuvres audiovisuelles bénéficiant des aides du CNC seront possibles à compter de 2022 (3 000 heures de programme).

Promouvoir la place des femmes dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et des jeux vidéo et favoriser l'emploi des femmes

Instauration de la parité des présidences et des membres de l'ensemble des commissions

Les 52 commissions actives en décembre 2020 au CNC sont composées de 1 141 membres. En 2020, la parité est une nouvelle fois respectée dans leur composition avec 51 % de femmes, contre 40 % en 2013. La composition des commissions d'attribution est

strictement paritaire pour les postes de présidence (50,0 % de femmes) et pour les membres titulaires (50,2 %).

Instauration de la parité au sein des différentes instances de décisions en régions

Dans le cadre des conventions signées avec les régions, le CNC inclue désormais systématiquement un volet consacré à l'égalité femmes-hommes.

Les négociations relatives aux conventions 2020-2022 incluent notamment la parité des comités qui sélectionnent les films aidés par les régions et une attention particulière portée à la place des femmes devant et derrière la caméra leur est demandée.

Mesures en faveur de la parité dans les jurys des festivals et des écoles

Le soutien du CNC aux festivals a été conditionné à la signature par ceux-ci d'un certain nombre d'engagements, listés par la charte du collectif 50/50. En 2021, **156 festivals ont signé la charte dans le monde (+31% par rapport à 2019)**.

Le Bonus Parité

Dans le cadre des aides automatiques, le CNC a mis en place, le bonus parité : depuis le 1^{er} janvier 2019, un bonus pour les équipes artistiques de tournage qui sont paritaires, c'est-à-dire qui comptent au moins autant de femmes que d'hommes dans leurs principaux postes d'encadrement.

L'objectif est de favoriser l'emploi des femmes aux postes clés de la production des films en attribuant un **bonus de 15% aux films éligibles mobilisant leur compte de soutien automatique**.

En 2020 et 2021, **1/3 des films en ont bénéficié, contre 1/4 en 2019**.

Education à l'image

L'engagement d'intégrer 5 films de femmes chaque année dans l'ensemble des catalogues a été dépassé : dès cette première année, **9 films de femmes ont intégré les 3 catalogues**.

49 films réalisés ou coréalisés par des femmes sont présents dans l'ensemble des catalogues des dispositifs scolaire : Ecole, Collège, Lycéens et apprentis au cinéma [16% de ces catalogues].

La question de la parité dans le recrutement est aussi une priorité du CNC afin de montrer aux élèves que le domaine du cinéma n'est pas réservé aux hommes. Ainsi en 2021, **8 réalisatrices et 4 réalisateurs ont participé au programme des Enfants des Lumière(s)** qui s'adresse aux élèves des établissements situés dans les réseaux de l'éducation prioritaire ou en zone urbaine sensible. Le CNC est attentif à l'ensemble des postes puisque 5 cheffes opératrices et 2 chefs opérateurs, 2 ingénieures du son et 5 ingénieurs du son ainsi que 3 monteuses et 4 monteurs faisaient partie des équipes qui ont accompagné les enfants.

Par ailleurs, en 2020-2021 et 2021-2022, le CNC a mené un important travail sur la parité dans les contenus des ressources pédagogiques. Pour chaque film, le CNC s'interroge systématiquement sur l'opportunité d'aborder la question de la parité. **80 % de la documentation pédagogique ont développé cette thématique.**

Patrimoine

Valorisation à travers le patrimoine cinématographique de l'action des femmes dans le cinéma en portant une attention particulière à leur restauration et leur numérisation.

Depuis 2012 les deux dispositifs d'aide à la numérisation et à la restauration mis en œuvre par le CNC ont permis d'aider à la restauration de **100 films réalisés par 53 femmes** (sur 1 327 films soutenus de 402 réalisateurs et réalisatrices).

Exemples : Musidora, Agnès Varda, Nelly Kaplan, Jacqueline Audry, Claire Simon, Catherine Corsini, Juliet Berto.

Le laboratoire du CNC a également restauré le film de la réalisatrice franco-libanaise Heiny Srour, *Leila et les loups*, sélectionné au festival de Venise 2021 dans la section Venise classic's qui se tiendra au final en février 2022.

D'autres actions ont également été menées autour du patrimoine cinématographique telles que :

- Le parcours Germaine Dulac (2020) et Myriam (2021) à l'occasion des journées du patrimoine et du patrimoine sur le site de Bois d'Arcy.
- La réalisation d'un catalogue des femmes du cinéma français, *Réalisatrices, scénaristes, monteuses et productrices (1890-1980)*.
- Soutien au colloque tenu en ligne pendant les confinements (et non dans la salle du CNC) *Musidora qui êtes-vous ?* (19-20 novembre 2020).
- Séance du dispositif les Enfants des Lumières(s) autour des femmes réalisatrices d'Alice Guy à Marceline Loridan-Ivens (29 octobre 2020).
- Ciné-conférence *Les femmes savantes dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire de Blois autour du film de Jean Grémillon, L'Amour d'une femme* (9 octobre 2021)

Concernant la protection des films du patrimoine, le CNC a accueilli du matériel des films de la réalisatrice d'origine Libanaise Jocelyne Saab ainsi que celui des films de Marceline Loridan.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre des annonces ministérielles et à la suite des engagements pris par le CNC aux Assises pour la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel, organisées par le collectif 50/50 en septembre 2019 :

Conditionnement de toutes les aides du CNC au respect, par les entreprises qui les demandent, d'obligations précises en matière de prévention et de détection du harcèlement sexuel

C'est la première fois que des aides publiques sont conditionnées au respect de règles en matière de prévention et d'accompagnement des situations de harcèlement sexiste et sexuel. Cette mesure inédite est entrée en application au 1^{er} janvier 2021.

Organisation de des sessions spécifiques de formation, à destination des employeurs des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo, pour les accompagner dans la mise en place d'actions de prévention des comportements inappropriés dans les écoles, sur les tournages, dans les studios, pendant la promotion des œuvres.

Le CNC prend en charge le financement de la formation « Prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles », animée par l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT). La première de ces 90 sessions de formation, organisées par le CNC, s'est déroulée le 6 octobre 2020.

Ces sessions comportent deux volets :

- Un volet en « présentiel », qui permet aux professionnels de définir les violences sexistes et sexuelles, de connaître les modes de preuve ainsi que les obligations de l'employeur.
- Un volet en ligne, via une plateforme de « e-learning », qui est structuré autour d'un échange de questions/réponses dont la réussite conditionne la délivrance d'une validation des acquis aux professionnels formés.

Le CNC organise des sessions à Paris et en régions (Nantes, Lyon, Marseille, Montpellier, Bordeaux, Strasbourg, La Réunion).

L'inscription, le suivi de la formation et l'obtention de la validation sont indispensables pour les sociétés qui souhaitent pouvoir bénéficier des aides du CNC à partir du 1^{er} juillet 2022.

A compter du printemps 2022, 20 sessions de formation à destination des exploitants seront organisées en lien avec la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF). Des travaux sont en cours pour proposer, dans chaque région, une sensibilisation en présentiel suivie d'un module d'e-learning, adaptée aux spécificités des métiers de l'exploitation. La conditionnalité des aides s'appliquera aux exploitants, à partir du 1^{er} janvier 2023.

L'objectif est de former **6000 professionnels au 31 décembre 2023**.

La consultation « Emprise » portée par Audiens, en partenariat avec le CNC

Elle est opérationnelle depuis le 15 juin 2019. Elle propose à l'ensemble des professionnels de bénéficier d'une consultation avec des psychologues autour des problématiques spécifiques aux métiers artistiques par exemple : l'emprise entre un réalisateur et une comédienne.

De plus, **le SNJV a signé un partenariat d'extension de cette cellule à toutes les salariées et tous les salariés du secteur du jeu vidéo**. Audiens, le groupe de protection sociale de la culture et des médias, par ailleurs partenaire du SNJV, a été choisi par les partenaires sociaux et le Ministère de la Culture pour créer et opérer cette cellule.

Le lancement de la clause assurantielle pour couvrir le risque de « fait de harcèlement » au sein des contrats d'assurance des tournages.

A la suite des 3^{ème} Assises pour la parité, l'égalité et la diversité le président avait confié une mission au courtier Hugo Rubini, spécialiste des assurances dans le cinéma, afin de trouver une solution assurantielle pour couvrir le risque de « fait de harcèlement » au sein des contrats d'assurance des tournages.

Cette question avait été soulevée à plusieurs reprises par les professionnels, aussi bien celles et ceux qui subissent des violences que les producteurs : les conséquences économiques pour un tournage en cas d'arrêt dû à des révélations de harcèlement ne sont pas couvertes par les assurances ce qui amènent des réticences à traiter ces faits de violences.

Le 23 juin 2021, dans le cadre d'une session de formation, Pascal Demurger, le Directeur général du Groupe MAIF et Sylvain Mortera, Directeur général du Groupe AREAS, ont annoncé la mise en place d'une clause assurantielle.

Cette clause assurantielle est offerte et incluse dans chacun des contrats, et applicable depuis le 1er juillet 2021 pour tous les nouveaux contrats et les contrats en cours. Elle garantit, sous condition d'un signalement au Procureur de la République par l'employeur, l'extension de la garantie pour les frais supplémentaires liés à un arrêt, un ajournement ou un report de tournage suite à des signalements de faits de harcèlement sexiste ou sexuel. La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 500 000 € (maximum) sans pouvoir dépasser 5 jours de tournage.

A ce jour 400 films ont bénéficié de cette clause et aucun fait de harcèlement n'a été déclaré dans ce cadre.